

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1904)
Heft: 1

Artikel: Rapports annuels du Président, du Trésorier et du Bibliothécaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241391>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Assemblée générale du 25 février 1904, petite salle
de l'Institut.

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

Sur la proposition du comité, l'assemblée décide la radiation de trois sociétaires, pour défaut de paiement des cotisations.

2° Rapports annuels du Président, du Trésorier et du Bibliothécaire.

Ces trois rapports, présentés par MM. Baatard, Charvoz et Albert Dubois, sont approuvés.

M. Schütz déclare se ranger au nombre des « timorés » auxquels M. Baatard a fait allusion dans la partie de son rapport concernant la soirée ; il estime que l'on a eu tort de ne pas autoriser les sociétaires empêchés d'assister à la soirée de transmettre leur carte : il y a eu là une atteinte portée aux droits des sociétaires.

M. Schütz a d'ailleurs appris avec beaucoup de satisfaction la réussite complète de la soirée.

M. Baatard fait remarquer à M. Schütz que la mention « personnelle et non transmissible » a toujours figuré sur les cartes d'entrée destinées aux sociétaires. On a dû supprimer cette fois la seconde carte gratuite parce que les frais étaient beaucoup plus considérables que les années précédentes.

Dans son rapport, M. *Dubois* signale la mise en circulation, dès le mois de juillet, de 57 volumes nouveaux. La reliure de ces volumes, faite très soigneusement, a coûté 80 fr. Depuis la séance du 5 mars 1903, il a été délivré 180 volumes. M. *Dubois* rappelle que la bibliothèque est ouverte les jours de séance et le premier jeudi de chaque mois.

3° Rapport de la Commission de gestion.

M. *Léon Favre* présente le rapport suivant :

Mesdames et Messieurs,

Chers Collègues,

La commission que vous aviez chargée de la vérification des livres de notre Société pour l'exercice 1903 s'est réunie le 22 février.

Elle a procédé à un pointage minutieux qui lui a permis de reconnaître la parfaite exactitude des comptes présentés par notre trésorier, au dévouement et à la conscience duquel nous tenons à rendre ici un hommage mérité.

Ainsi que vous l'a indiqué le rapport financier, notre budget clôturé présente aux dépenses une somme de 988 fr. 59, tandis que les recettes ascendent à 1,001 fr., laissant donc un boni de 12 fr.

Avant de vous soumettre les quelques réflexions que nous a suggérées l'examen auquel nous nous sommes livrés, nous tenons à revenir sur un point qui fut déjà touché dans de nombreux rapports de gestion, et notamment dans celui que vous présentait l'an dernier notre collègue *Martin* : nous voulons parler des cotisations impayées.

A notre tour, nous avons pu nous rendre compte de l'absolue nécessité d'une sanction qui mette fin à un état de choses que l'on ne peut laisser subsister plus longtemps.

Certes une légère amélioration s'est produite grâce à la ténacité de notre ami *Charvoz*, avec lequel certains membres ont pris des arrangements pour la liquidation progressive de leur situation irrégulière. Toutefois nous sommes obligés de reconnaître qu'auprès d'autres sociétaires, également en retard de plusieurs années, toutes les démarches écrites ou verbales